



Puisse je travail ailleurs avec une mise a pied conservation

Par **ghiloo**, le **15/04/2015** à **02:37**

bonjour je travail dans une restauration rapide j ai étai mise a pied puisse avoir une activité car je n'ai pas de revenus et je ne sais pas combien de temps ça va prendre j ai eu mon entretien le 14/4/2014 et j aimerais savoir combien de temps ça prendra merci d avance

Par **P.M.**, le **15/04/2015** à **09:11**

Bonjour,

Une mise à pied conservatoire dure le temps de la procédure et après l'entretien préalable, l'employeur a théoriquement un mois au maximum pour notifier sa décision, laquelle ne peut l'être moins de 2 jours ouvrables après...

Vous ne pouvez pas travailler pour un autre employeur pendant l'horaire pendant lequel vous étiez employée...